

CONFERENCE MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'enseignement supérieur au XXI^e siècle

Vision et actions

UNESCO, Paris, 5 – 9 octobre 1998

VOLUME V – PLENIERE

Algérie

Note1: Afin de satisfaire aux normes de publication de l'UNESCO, certains textes ont dû être corrigés.

Note2: Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans leurs documents ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

**Allocution de Son Excellence Monsieur Amar Tou
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
de la République Algérienne Démocratique et Populaire**

L'enseignement supérieur en Algérie

Comme dans tous les pays en développement, le secteur de l'enseignement supérieur en Algérie est l'objet d'une demande sociale importante. De ce fait, il joue un rôle décisif dans la vie économique, sociale et culturelle du pays. Les pouvoirs publics, en Algérie, sont conscients de cette importance. Les programmes gouvernementaux reflètent de plus en plus cet intérêt et viennent d'inscrire l'enseignement supérieur comme priorité nationale en vue de faire jouer à ce secteur le rôle qui lui échoit dans le développement économique et social du pays, en conformité avec les multiples recommandations de l'UNESCO dans ce domaine.

Depuis l'indépendance du pays, en 1962, ce secteur a connu, aux plans quantitatif et qualitatif, une forte évolution. Il présente les caractéristiques suivantes.

1. Notre pays connaît, actuellement, des transformations majeures, aux plans institutionnel, social et économique.

Au plan institutionnel, il s'est doté, pour la première fois de son histoire, en juin 1997, d'une assemblée nationale, élue au suffrage universel direct où siègent dix partis politiques différents représentant une très large variété de sensibilités politiques. Cette démarche s'est progressivement étendue à toutes les institutions élues au niveau régional et local.

Depuis moins d'une décennie, le pays s'est doté d'une nouvelle Constitution (1989) garantissant la diversité des partis politiques et la liberté de presse. La nouvelle Constitution de 1997 a davantage consacré le multipartisme et la démocratie dans le pays, ce qui a fondé un nouveau paysage politique et une presse indépendante foisonnante.

Au plan social, ces nouvelles dispositions ont permis l'émergence de plus de 50 000 associations de toutes natures permettant à la société civile d'être un acteur de changement dans toutes les activités qui la concernent.

Au plan économique, c'est la consécration du principe du passage à l'économie de marché, fondée sur la liberté d'entreprendre, la levée des monopoles économiques et administratifs, et une meilleure utilisation des ressources rares du pays.

Ces transformations se sont effectuées, et s'effectuent encore pour certains aspects, dans un climat de difficultés dont le dépassement n'a pas été facilité par le poids de l'endettement extérieur et la forte croissance des besoins sociaux que connaît le pays. Le terrorisme, en plus de son cortège d'assassinats, de pertes en vies humaines et de douleurs, a causé la destruction de ressources rares du pays.

Ces transformations ont entraîné des évaluations et des remises en cause aboutissant à des réformes profondes. Les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, en particulier, se trouvent en tête de liste parce qu'ils occupent quotidiennement presque le tiers de la population, un nombre supérieur à la population active du pays. Ce résultat est le fruit d'une politique de scolarisation massive. Pourtant, malgré les ressources colossales qui ont été consacrées à ces secteurs, les besoins n'y sont pas encore entièrement couverts, face, toutefois, à une croissance extraordinaire des effectifs, dont le pays est en droit de s'enorgueillir.

2. En effet, l'Algérie peut s'enorgueillir des résultats atteints dans le domaine de l'enseignement supérieur, quand on sait qu'elle ne comptait pas plus de 2500 étudiants, au lendemain de son indépendance, en 1963, et qu'elle enregistre pour la rentrée universitaire de cette année (1998-1999) plus

de 400 000 étudiants, après avoir formé dans la même période (1963-1998) l'équivalent de ce chiffre. Ces données sont encore plus significatives en termes relatifs, puisqu'en 1963, notre pays comptait à peine 23 étudiants pour 100 000 habitants et en compte aujourd'hui 1350. Des efforts restent à fournir pour atteindre le ratio des pays développés. Mais, si au cours de la période 1960-1995, le nombre d'étudiants dans le monde a été multiplié par six, notre effectif d'étudiants a été multiplié par 160 entre la première année d'indépendance et aujourd'hui. Cette évolution transparait à travers les données relatives au nombre de diplômés. Notre pays a pu former moins de 10 diplômés pour un million d'habitants en juin 1963. En juin 1997, le pays a formé 1380 diplômés pour un million d'habitants. Ces diplômés sont des ingénieurs dans une large proportion, des médecins, des professeurs, des avocats, des experts comptables, des architectes, mais aussi des cadres dans de très nombreuses spécialités.

Ces résultats sont le fruit d'un effort important du pays, qui dépense, dans ce domaine, par étudiant l'équivalent de 146% du revenu par tête d'habitant, alors que ce ratio se situe entre 25 et 58% pour les pays les plus développés.

L'effort d'investissement a été et reste très important dans le secteur de l'enseignement supérieur qui compte un vaste réseau de 60 institutions universitaires composé de 18 grandes universités, de 13 centres universitaires et de 29 écoles et instituts supérieurs spécialisés, répartis entre 33 villes universitaires sur les 48 chefs lieu de wilaya (départements) que compte le pays. Nos efforts ont été dirigés vers la formation des enseignants, dont le nombre ne suit pas, en nombre et en qualité, l'évolution des effectifs d'étudiants. Cette évolution a été également permise par la prise en charge par l'Etat de l'hébergement de la moitié des étudiants dans un réseau de 110 résidences universitaires réparties dans les villes universitaires. Sans ces efforts, une grande partie de nos étudiants venus de régions éloignées n'aurait pas pu accéder à l'enseignement supérieur.

Notre souci majeur actuellement est de dépasser les objectifs quantitatifs en matière de formation. Un effort particulier est dorénavant accordé à l'amélioration de la qualification des diplômés qui sont appelés à exercer dans tous les secteurs d'activité et à servir d'exemple, en tant que citoyens et responsables, dans une société encore marquée par l'analphabétisme, même si son taux est passé de 90%, en 1963, à moins de 25% en 1996.

3. L'accès à l'université est garanti pour tous, en fonction de leur mérite, conformément aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce principe a été et reste un des fondements de la politique de l'enseignement supérieur en Algérie. Dans ce domaine, l'accès des femmes aux études supérieures a fait un progrès important avec le passage de leur effectif de 23% en 1977 à 54% en 1997. L'octroi de bourses d'études à plus de 80% d'étudiants va dans ce sens. Il en découle que nous consacrons 45% du budget alloué à l'enseignement supérieur pour la couverture des besoins d'hébergement et de restauration des étudiants. C'est à ce prix qu'une grande majorité d'étudiants, issus de milieux classés défavorisés, a pu accéder aux études supérieures.

4. Les transformations en cours donnent à l'université une pleine autonomie administrative et financière. En contrepartie, elle redevient comptable de ce qu'elle reçoit et de ce qu'elle produit. Les critères de performance, en référence à l'expérience internationale, sont élaborés pour toutes ses activités qui restent principalement un service public. Celui-ci est renforcé et diversifié par une loi d'orientation de l'enseignement supérieur consacrant par ailleurs les principes d'autonomie et de déontologie qui régissent le fonctionnement de l'université comme espace de liberté et d'ouverture sur son environnement intérieur et extérieur, conformément aux orientations de l'UNESCO. Ainsi, l'université est appelée à jouer un rôle moteur dans la société en matière d'acquisition et de transmission des connaissances les plus avancées. Mais au-delà de l'autonomie financière, l'université doit garder son sens critique pour promouvoir les valeurs universellement acceptées et s'articuler profondément au monde du travail et aux besoins sociaux. Malgré les turbulences politiques que le pays a connues, au cours de ces dernières années, nous nous réjouissons d'avoir su garder et renforcer l'impartialité politique de l'université qui a pu fonctionner en dépit des menaces qui ont pesé sur elle. A cette occasion, nous rendons un vibrant hommage aux nombreux enseignants victimes du terrorisme et qui ont sacrifié leur vie pour que vive l'Université. Et c'est grâce aux enseignants restés à leurs postes de travail pendant les années difficiles, au risque de leur vie, que notre université a pu s'imposer comme espace de liberté académique. Elle a pu voir et émerger une diversité d'associations et de syndicats d'étudiants, d'enseignants et de travailleurs. Cette expérience a renforcé l'université comme espace de paix.

5. Par ailleurs, la recherche scientifique a fait l'objet, au cours de cette année, d'une loi d'orientation particulière promulguée en vue de redonner à cette activité l'importance qui lui revient en matière de

participation au développement économique et social du pays. Jusqu'à présent, le budget alloué à cette activité n'a pas dépassé 0,18% du PIB qu'une loi sur la recherche scientifique vient de porter à 1%.

6. Enfin, notre université n'est pas restée isolée du monde. Elle a développé de nombreux accords de coopération avec un très grand nombre d'universités et de centres de recherches du monde. Ces accords permettent, malgré les difficultés, à nos enseignants et chercheurs de demeurer en contact permanent avec l'évolution des connaissances scientifiques. Ces efforts seront consolidés et élargis.

A l'origine, notre université a pu se constituer grâce à la coopération internationale avec de nombreux pays qui ont non seulement fourni des professeurs et participé à la formation d'un grand nombre de cadres des autres secteurs, mais ont également accueilli des cohortes importantes d'étudiants pour une plus grande spécialisation et qui reviennent au pays après avoir obtenu les plus hauts diplômes de leur spécialité. A ce titre notre université emploie presque 50% de ses professeurs de haut rang, docteurs de différentes spécialités revenus de l'étranger, pour exercer les fonctions d'enseignant et de chercheur. Par ailleurs, notre université a toujours été ouverte pour accueillir et former de nombreux étudiants étrangers.

Enfin, le processus de mobilité des compétences, pour ne pas parler d'exode selon la terminologie consacrée, reste un problème important pour tous les pays en développement. Dans le cadre de la mondialisation en œuvre, la conception sous-tendue par la notion d'exode, mériterait d'être revue afin que la mobilité des compétences ne soit pas à sens unique et que la coopération internationale trouve les moyens d'inverser cette tendance en faveur des pays en développement, en conformité avec les principes chers à l'UNESCO.

Le rôle de l'UNESCO est éminemment déterminant pour la concrétisation de cet impératif.